



AFFICHÉ LE  
21 JUL. 2022

**ARRETE DU MAIRE**

N° 22T66

Portant réglementation de la  
circulation sur les voies  
communales du Nord de la  
commune  
du 29 juillet 2022  
au 2 septembre 2022

Le Maire de la Commune  
de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;  
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de l'entreprise AVODA INGENIERIE domiciliée 27 allée Vivaldi - PARIS ( 75 012);

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation sur les voies communales du Nord de la commune, VC N°6, VC N°8; VC N°2, VC N°3, VC N°34;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1** – Du 29 juillet au 2 septembre 2022, de 8 h à 18 h30, la circulation des véhicules sur les voies communales du Nord de la commune, VC N°6, VC N°8; VC N°2, VC N°3, VC N°34, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdite de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- La circulation pourra être mise en alternat par piquet K10, sur la zone de chantier, et autant que le chantier le nécessitera;
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

Seul l'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

**ARTICLE 2** - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par l'entreprise AVODA INGENIERIE durant les travaux de jour comme de nuit; Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

**ARTICLE 3** – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise AVODA INGENIERIE;

Fait à Ploubezre, le 19 juillet 2022

Le Maire,



Brigitte DURHANT